

FICHE DE SÉCURITÉ

Stefagib

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance: stefagib
Code: 2010643
Type de formulation : SL (Concentré soluble)
Concentration: 10 g/L (0.96 %)
Matière active: des gibbérellines A4 & A7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées: Régulateur de croissance des végétaux à usage horticole professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Belcrop BV
Tiensestraat 300
3400 Landen
Belgique

Tel.: +32 11 59 83 60
Fax: +32 11 59 83 61

Email: info@belcrop.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,
Numéro d'urgence en Belgique (24h/24, 7j/7): +32 11 69 79 80

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

/

2.2 Éléments d'étiquetage

L'étiquette conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme(s) de danger

/

Mention(s) d'avertissement :

/

Information supplémentaire :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

/

2.3. Autres dangers

Aucune donnée

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	CAS EC Index	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Code d'enregistrement
Gibbérellines A4 et A7	8030-53-5 - -	2	Non classé	-

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications/Mesures générales

En cas d'accident ou malaise consultez immédiatement un médecin ! Montrez l'étiquette si possible.

En cas d'inhalation (excessive)

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Laissez l'accidenté reposer dans un lieu chaud. Laissez la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Desserrez les vêtements serrés, tels que le col, la cravate, la ceinture. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas de contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement, sous les paupières aussi. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.

En contact avec la peau

Une irritation légère peut se produire en contact avec la peau.

En contact avec les yeux

Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.

Ingestion

Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.
Peut provoquer des douleurs abdominales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatique.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Mousse.
Dioxyde de carbone (CO).
Poudre sèche.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

La préparation n'est pas inflammable. Les grandes quantités peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.
N'inhalez pas les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie ou le réchauffement.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection individuelle
Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).
Procédez en cas d'accident
Assurez une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour le personnel d'intervention

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez les fuites dans l'eau/la fosse sceptique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir l'Administration de la protection civile.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour la limitation

Cloisonner les déversements.

6.3.2. Pour le nettoyage

Absorbez la formule avec un matériel inerte (absorbant, sable), mettez-la dans les récipients appropriés et laissez-la dans le collecteur des déchets autorisé.

6.3.3. Informations supplémentaires

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Mesures de protection

Mesure de prévention contre l'incendie

Assurez une bonne ventilation.

Mesure de prévention contre les aérosols et la poudre

-

Mesures de protection de l'environnement

-

7.1.2. Instructions relatives à l'hygiène de base au poste de travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Évitez le contact avec la peau et les yeux. N'inhaliez pas les évaporations/fumées ! Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage

Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Garder dans un endroit sec. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Température de stockage : de +18 °C à 22 °C.

7.2.2. Matériels d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

-

7.2.4. Instructions concernant l'équipement de l'entrepôt

-

7.2.5. Autres données concernant les conditions de stockage

-

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Pour l'usage professionnel uniquement.

Solutions spécifiques pour l'industrie

-

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle obligatoires

Aucune donnée

8.1.2. Informations concernant les procédures de contrôle

BS EN 14042:2003, Titre : Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

8.1.3. valeurs NDSE

Aucune donnée

8.1.4. valeurs CPSE

Aucune donnée

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures de sécurité préventives

Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.

Mesures organisationnelles relatives à l'empêchement de l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation.

Mesures techniques pour empêcher l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection bien hermétiques (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied.

Protection respiratoire

Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate. Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2.

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

-

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique:	liquide
- Couleur:	sans couleur
- Odeur:	inodore
- Le pH	4 – 6, conc. 1 %
- Point de fusion	Aucune donnée
- Point d'ébullition	180 °C (solvant)
- Point d'éclair	86 °C
- Vitesse d'évaporation	Aucune donnée
- Point d'inflammabilité	Aucune donnée
- Limites d'explosibilité	Aucune donnée
- Pression de vapeur	0,107 hPa a 20 °C (solvant)
- Densité de vapeur	Aucune donnée
- Densité la densité:	1,04 g/cm
- Solubilité l'eau:	miscible
- Coefficient de partage octanol-eau (log Pow):	-0,92 (solvant)
- Auto-inflammabilité	> 400 °C

11.1.4. Cancérogène, mutagène, toxicité pour la reproduction

Cancérogenité

- Pour le produit

Type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Notes
				Aucune preuve		

Effets mutagènes

- Pour le produit

Type	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Notes
			Aucune preuve		

Toxicité reproductive

- Pour le produit

Type de toxicité pour la reproduction	Type	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Notes
				Aucune preuve		

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

11.1.5. Toxicité pour certains organes cibles

Aucune donnée

11.1.6. Danger par aspiration

Aucune donnée

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

Pour le produit

Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
LC50	> 100 mg/L	24 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>		
EC50	> 100 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>		
EC50	60 mg/L	72 h	algues	<i>Desmodesmus subspicatus</i>		
-	> 48 mg/kg terre poids sec			ver de terre		
LR50	> 40 L/ha	48 h		Aphidus		

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
Gibbérellines A4 et A7 (8030-53-5)	LC50	> 2250 mg/kg		Oiseaux			
	LD50	> 87 µg/sujet		abeilles par voie orale			
	LD50	> 100 µg/sujet		abeilles contact			

12.1.2. Toxicité chronique

Pour le produit

Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
LR50	> 80 L/ha	7 jours		Typhlodromus		
EC50	> 100 mg/l	7 jours	plantes aquatiques	Lemna		

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique

Aucune donnée

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée

Informations complémentaires

Facilement bio dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Pour le produit

Médium	Valeur	Température	Le pH	Concentration	Méthode
octanol-eau (log Pow)	-0,92				solvant

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée

12.4.2. Tension de surface

Aucune donnée

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination des produits/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Laisser à l'entreprise chargée de collecte/élimination/valorisation des déchets. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation.

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets. L'emballage vidé ne convient pas pour une nouvelle utilisation. Éliminer l'emballage conformément à la réglementation nationale et locale.

13.1.2. Procédés de traitement des déchets

-

13.1.3. Déversement dans la canalisation possible

-

13.1.4. Notions

-

Section 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

N'est pas nécessaire puisque le produit est déjà enregistré conformément au Règlement No 1107/2009/CE concernant les produits phytopharmaceutiques.

Section 16 : Autres informations

Pour toute information complémentaire sur ce produit ou son usage, se référer à l'étiquette du produit. Cette version remplace toutes les versions antérieures.

Raison de la révision: révision complète

Les informations présentées dans cette fiche de sécurité reposent sur la connaissance actuelle du produit et ont été collectées dans la littérature existante. Elles sont données de bonne foi et exposent l'aspect sécurité. Cette fiche de sécurité est un complément à notre information relative à l'utilisation de la formulation mais en aucun cas elle ne la remplace.

Les utilisateurs doivent veiller à prendre les précautions nécessaires lors de l'emploi ou de la manipulation de ce produit. En conséquence, l'entreprise ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de dégâts qui proviendraient, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces données.

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, Règlement (CE) N° 1272/2008 et Règlement (CE) N° 2015/830.